

# Conditions générales

## Résumé des conditions générales

**Benelux uniquement. 18+.** Pour participer, achetez une boîte de Pringles, allez sur Pringles.com ou scannez la boîte et relevez le défi proposé entre le 16/04/24 et le 30/07/24. Cadeaux mis en jeu : 4 séjours en Europe pour 2 personnes parmi 6 destinations au choix, comprenant 5 nuits d'hébergement, les vols, les transferts depuis l'aéroport, le choix d'une activité football ou culturelle et 400 € pour les dépenses. Le cadeau sera attribué au participant qui aura réussi à relever le défi le plus rapidement au cours de chaque sous-période. **Période promotionnelle étendue** : pour les participations reçues entre le 31/07/24 et le 25/09/24, un gagnant sélectionné selon le même principe remportera 1 séjour en Europe parmi 6 destinations au choix. 1 cadeau par adresse et 1 participation par jour et par personne maximum. Accès à Internet, création d'un compte et smartphone/tablette avec appareil photo requis. Conserver le ticket de caisse et la boîte. Cadeaux soumis à d'autres conditions. Conditions générales complètes, inscription et détail complet des cadeaux sur Pringles.com.

## Conditions générales complètes :

1. Cette offre promotionnelle s'adresse aux personnes résidant en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, âgées d'au moins 18 ans. Elle exclut les employés de l'organisateur, les agents, distributeurs ou entreprises affiliées de l'organisateur ainsi que leur famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, compagne ou compagnon, époux ou épouse, et toute autre personne vivant dans le même foyer), et toute personne professionnellement liée à l'offre promotionnelle.
2. Un achat est nécessaire. **Veillez conserver le ticket de caisse détaillé indiquant la date et l'heure de l'achat qui doit avoir été effectué avant la participation mais pendant la période promotionnelle correspondante, car il pourra être demandé à tout moment aux gagnants de les présenter pour validation afin de recevoir leur cadeau.** Accès à Internet, smartphone avec appareil photo, compte Poptopia et adresse e-mail valide requis.
3. Nous vous encourageons à participer et à profiter des avantages de l'offre, mais nous soutenons une consommation responsable de nos produits. N'ACHETEZ PAS plus de produits que vous ne pouvez raisonnablement consommer et ne consommez pas dans l'unique but de participer à cette offre.
4. **Période promotionnelle principale** : Participations reçues entre le 16 avril 2024 à 00 h 01 et le 30 juillet 2024 à 23 h 59 compris. Cette période sera divisée en sous-périodes distinctes (« sous-périodes promotionnelles ») suivant les modalités détaillées ci-dessous. Les participations sont valables entre 00 h 01 et 23 h 59 tous les jours pendant la période promotionnelle principale.

Sous-période promotionnelle	Heure et date de début	Heure et date de fin
1	00 h 01 le 16/04/2024	23 h 59 le 12/05/2024
2	00 h 01 le 13/05/2024	23 h 59 le 07/06/2024
3	00 h 01 le 08/06/2024	23 h 59 le 03/07/2024
4	00 h 01 le 04/07/2024	23 h 59 le 30/07/2024

5. **Période promotionnelle étendue** : À l'issue de la période promotionnelle principale, les participations reçues entre le 31 juillet 2024 à 00 h 01 et le 25 septembre 2024 à 23 h 59 compris seront prises en compte dans la période promotionnelle étendue.
6. **Pour jouer**, les participants doivent :
  - a. Acheter une boîte de Pringles ;
  - b. Se rendre sur [pringooals.com](https://pringooals.com) (ou sur [Pringles.com](https://Pringles.com) puis accéder à l'expérience Pringooals) avec un smartphone ;
  - c. Créer un compte ou se connecter à un compte Poptopia ;
  - d. Cliquer sur « Jouer » ; et
  - e. Réussir le défi (« le défi ») le plus rapidement possible.
7. **Autres conditions de participation** :
  - a. Il est possible que les smartphones avec un système d'exploitation antérieur à iOS 14 ou à Android 9 ainsi que les modèles d'iPhone antérieurs à l'iPhone 8 ne permettent pas une exécution optimale du jeu, ce qui est susceptible d'avoir un impact sur le temps réalisé par le participant pour relever le défi.
  - b. Le défi ne peut être lancé que sur la version mobile 17.1 de Safari ou une version ultérieure, la version 23 de Samsung Internet ou une version ultérieure, ou la version 119 de Google Chrome ou une version ultérieure. Toutes les applications doivent pouvoir exécuter JavaScript pour lancer le défi.
8. Chaque participation doit être accompagnée d'un nouveau ticket de caisse prouvant l'achat durant la période promotionnelle et indiquant une date et une heure antérieures à celles de la participation.
9. Une participation maximum par personne et par jour durant toute la durée de l'offre. Un cadeau maximum par adresse postale pendant l'intégralité des périodes promotionnelles.
10. Les gagnants doivent conserver le ticket de caisse indiquant une date et une heure d'achat durant la période promotionnelle et antérieures à celles de la participation. Ces éléments peuvent être exigés à tout moment à des fins de validation et pour permettre aux gagnants de recevoir leur cadeau.
11. Si la preuve d'achat correspondant à chaque participation ne peut être fournie, le participant ne pourra plus prendre part à l'offre promotionnelle et toute nouvelle participation de sa part sera annulée.
12. **Cadeaux pendant la période promotionnelle principale** : Durant la période promotionnelle principale, 4 cadeaux sont mis en jeu au total, soit un (1) par sous-période promotionnelle. Chaque cadeau est constitué d'un (1) séjour en Europe pour le

gagnant et son invité parmi six destinations au choix, sous réserve de la volonté de l'organisateur et des disponibilités, d'une valeur approximative comprise entre 2 500 € et 3 500 € (la valeur exacte sera déterminée au moment de l'acceptation du cadeau) selon la destination sélectionnée. Le séjour comprend :

- a. 5 nuits d'hôtel dans un hôtel 4 étoiles à la destination choisie ;
- b. Des vols aller-retour en classe économie au départ de l'aéroport international le plus proche du domicile du gagnant jusqu'à la destination choisie ;
- c. Les transferts aller-retour entre l'hôtel et l'aéroport de la destination choisie ;
- d. 1 expérience dans un stade de football ou 1 expérience culturelle, en fonction du choix du gagnant, de la destination choisie et de la disponibilité ;
- e. Un dîner d'une valeur de 75 € par personne dans un restaurant haut de gamme à la destination choisie (un seul repas) ; et
- f. 400 € pour les dépenses ou bien une excursion supplémentaire, uniquement pour le gagnant, en fonction de la destination choisie et du choix du gagnant.

**13. Cadeaux pendant la période promotionnelle étendue :** Un (1) cadeau est mis en jeu pendant la période promotionnelle étendue. Chaque cadeau est constitué d'un (1) séjour en Europe pour le gagnant et son invité parmi six destinations au choix, sous réserve de la volonté de l'organisateur et des disponibilités, d'une valeur approximative comprise entre 2 500 € et 3 500 € (la valeur exacte sera déterminée au moment de l'acceptation du cadeau) selon la destination sélectionnée. Voir la clause 12 (a) - (f) pour le détail des cadeaux.

**14. Autres conditions concernant les cadeaux :**

- a. La remise des cadeaux sera gérée par Element London Ltd (« agence responsable des cadeaux »).
- b. Chaque cadeau est valable pour le gagnant et 1 invité.
- c. Le gagnant pourra choisir sa destination parmi les villes suivantes : Barcelone, Londres, Paris, Berlin, Istanbul ou Milan.
- d. Les gagnants auront le choix entre deux (2) expériences dans les conditions stipulées, et le gagnant et son invité doivent participer à la même expérience.
- e. Les vols aller-retour partiront des grands aéroports internationaux sélectionnés les plus proches du domicile des gagnants dans leur pays de résidence ou le plus grand aéroport dans un pays frontalier. Le choix de l'aéroport international pour le vol est soumis à la discrétion de l'organisateur et de son agence responsable des cadeaux.
- f. Le dîner dans un restaurant haut de gamme correspond à une valeur de 75 € par personne, pourboires compris. Les gagnants recevront l'argent à dépenser par virement bancaire sur le compte du gagnant, ou sous forme d'acompte prépayé, ou de carte cadeau pour un restaurant en particulier. Le restaurant sera choisi en fonction de la préférence du gagnant et sous réserve de disponibilité, mais sera soumis à la discrétion de l'organisateur et de son agence responsable des cadeaux.
- g. Le gagnant et son invité doivent informer l'agence de l'organisateur responsable des cadeaux de leurs éventuelles allergies et préférences alimentaires au moment de la notification pour organiser la réservation du cadeau, puis au restaurant au moment du dîner.
- h. Si l'invité est mineur, il doit être accompagné d'un adulte responsable et avoir l'autorisation de son tuteur légal.

- i. Le séjour doit être réservé dans les 12 mois suivant l'acceptation du cadeau, sous réserve de disponibilité. Les préférences en termes de dates de séjour doivent être communiquées au moins 6 semaines à l'avance. Les séjours ne peuvent pas être réservés aux dates exclues mentionnées ci-dessous. Les séjours ne peuvent pas être réservés aux dates suivantes : Saint-Valentin, Noël, Saint-Sylvestre, Pâques, vacances scolaires et jours fériés en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, et entre le 26 juillet 2024 et le 11 août 2024 compris pour les personnes choisissant d'aller à Paris (« dates exclues »).
- j. Les déplacements entre le domicile du gagnant et l'aéroport de départ, y compris les coûts liés aux transports en commun, au carburant ou au parking, ne sont pas inclus dans le cadeau et sont à la charge du gagnant et de son ou ses compagnons de voyage. Pour lever toute ambiguïté, le cadeau n'inclut pas les repas, les boissons, les souvenirs, les pourboires, les frais de parking ou tous autres frais de nature personnelle qui ne sont pas explicitement définis dans les présentes Conditions générales et ni l'organisateur, ni le fournisseur de toute partie du cadeau ne seront responsables de ces frais. Les transferts aller-retour entre le domicile du gagnant et l'aéroport international le plus proche ne sont pas compris.
- k. Des conditions peuvent s'appliquer pour les activités ou expériences spécifiques à la destination choisie par le gagnant. Celles-ci lui seront communiquées au moment de la réservation.
- l. L'expérience dans un stade de foot :
  - i. Les gagnants et leurs invités doivent respecter les conditions générales liées à leur cadeau qui leur seront communiquées au moment de la notification concernant le cadeau. Pendant l'expérience/sur le lieu de l'événement, ils ne doivent pas : être en état d'ébriété, ivres ou sous l'emprise de la drogue, être mineurs, avoir un comportement violent ou menaçant, proférer des injures raciales ou inciter à la haine raciale, chanter des chants de supporters, dire des grossièretés, faire des gestes obscènes, jeter des objets, se comporter de manière antisociale, avoir des pointeurs laser sur eux, venir avec des animaux (sauf chiens d'aveugle), amener des armes ou des substances illégales, apporter des bougies, grimper sur toute structure, faire trop de bruit, essayer de vendre tout article, endommager les lieux ou fumer. Tout manquement à ces Conditions générales peut occasionner un refus d'entrée, ou une demande d'exclusion de l'événement/du lieu pour le gagnant et/ou son invité.
- m. L'expérience culturelle et l'expérience football pour le gagnant et son invité dépendront de la destination choisie :

Destination	Expérience culturelle	Expérience football
Istanbul, Turquie	1 visite guidée de 30 minutes des musées archéologiques comprenant l'entrée et un guide	1 visite de deux heures du stade et du musée avec un guide professionnel
Barcelone, Espagne	1 croisière privée de deux heures sur un voilier	1 visite guidée du stade de Barcelone avec accès à la pelouse et aux vestiaires
Londres, Royaume-Uni	1 croisière sur la Tamise avec afternoon tea	1 visite VIP de stade
Berlin, Allemagne	1 visite guidée de 80 minutes en mini hot rod	1 visite privée de stade de 75 minutes
Paris, France	1 visite guidée d'un musée d'art avec billet coupe-file	1 visite guidée de stade
Milan, Italie	1 expérience dégustation de deux heures	1 visite VIP de stade

- n. Le gagnant pourra choisir s'il préfère recevoir 400 € d'argent à dépenser ou 1 excursion avec argent à dépenser pour le gagnant uniquement. Cela dépendra de la destination choisie.

Destination	Option 1	Option 2
Istanbul, Turquie	400 € d'argent à dépenser	1 croisière sur le Bosphore au coucher du soleil et 200 € d'argent à dépenser
Barcelone, Espagne	400 € d'argent à dépenser	1 expérience de 3 heures avec une visite à pied en petit groupe et dégustation de tapas et de vin plus 200 € d'argent à dépenser
Londres, Royaume-Uni	400 € d'argent à dépenser	1 visite de stade de 90 minutes sur le Sky Walk comprenant 1 boisson et 200 € d'argent à dépenser
Berlin, Allemagne	400 € d'argent à dépenser	1 visite guidée de 3 heures avec dégustations comprenant un guide local et 200 € d'argent à dépenser
Paris, France	400 € d'argent à dépenser	1 visite de Paris de 40 minutes en side-car rétro et 200 € d'argent à dépenser
Milan, Italie	400 € d'argent à dépenser	1 billet coupe-file pour le Duomo comprenant une visite guidée des toits, un ticket de bus touristique et 200 € d'argent à dépenser

- o. Toutes les taxes sur le vol, les excédents et un bagage enregistré par personne seront inclus.
- p. La réservation du cadeau sera organisée par e-mail entre l'agence responsable des cadeaux et le gagnant. L'agence responsable des cadeaux s'efforcera de fournir au gagnant les détails du cadeau dans les meilleurs délais. L'organisateur et l'agence responsable du cadeau auront le dernier mot sur tous les éléments et les aspects de l'organisation du cadeau. Une fois les détails du cadeau confirmés, notamment les dates et le lieu, ils ne pourront être modifiés par le gagnant.
- q. Il est de la responsabilité du gagnant et de son invité de souscrire toutes les assurances nécessaires à leurs frais (y compris, mais sans s'y limiter, les assurances médicale et de voyage, contre le vol, la perte et les dommages) qui peuvent être exigées ou auxquelles il serait prudent de souscrire.
- r. Tous les cadeaux sont sous réserve de disponibilité. L'organisateur se réserve le droit de remplacer un cadeau par un autre cadeau de valeur égale ou supérieure si le cadeau d'origine n'est pas disponible.
- s. Une fois que les billets ont été remis, ils ne sont valides que pour les vols, les dates et les horaires spécifiés. Il n'y a aucune alternative disponible. Les changements de nom pour les vols déjà confirmés ne sont pas autorisés.
- t. Le gagnant et son invité doivent respecter les conditions de transport officielles de la compagnie aérienne.

- u. Le gagnant n'aura droit à aucune compensation et ne pourra faire aucune réclamation auprès des organisateurs ou des organismes gérant la réservation du cadeau si le séjour ou tout autre événement faisant partie du cadeau est retardé, déplacé, reprogrammé ou annulé.
- v. Les entrées aux salons des aéroports et les surclassements ne sont pas autorisés. Les vols ne peuvent pas être combinés à un programme de fidélité ou toute autre réduction, bon(s) de réduction ou bon(s) d'achat, promotion(s) ou offre(s) spéciale(s). Les vols ne peuvent pas donner droit à des points fidélité dans le cadre d'un programme grand voyageur.
- w. Les places dans l'avion sont sous réserve de disponibilité.
- x. Le gagnant et son invité auront besoin d'un passeport valide pour une durée d'au moins 6 mois à compter du jour du voyage. Les éventuels visas requis ou l'assurance voyage sont à la charge du gagnant et de son invité. Dans le cas où un gagnant ou son invité se trouverait dans l'impossibilité de voyager pour des raisons personnelles ou pour des raisons liées au visa, aucun autre billet ne sera fourni, et aucune compensation ni aucun autre cadeau ne seront offerts.
- y. Le gagnant et son invité doivent voyager ensemble pendant toute la durée du voyage, aux mêmes dates et aux mêmes horaires, faire le même séjour et partager la même chambre dans les hôtels fournis. Le gagnant devra renoncer au cadeau dans sa totalité s'il ne se présente pas à la réservation prévue, et l'organisateur ainsi que toutes les organisations fournissant le cadeau n'auront alors aucune obligation envers le gagnant.
- z. Le gagnant est responsable de son comportement et du comportement de son invité pendant toute la durée du cadeau. L'organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'exclure le gagnant et/ou son invité de participer à tout aspect du cadeau si l'une des parties ne respecte pas les indications de l'organisateur ou de toute entreprise associée au cadeau, ou si le gagnant et/ou son invité agissent d'une manière dangereuse qui pourrait leur porter atteinte ou porter atteinte à autrui, ou selon l'avis de l'organisateur, font preuve d'un comportement antisocial de quelque manière que ce soit ou qui occasionne une gêne ou des désagréments à autrui. Tout manquement à ces Conditions générales peut occasionner un retrait du cadeau.
- aa. L'hébergement à l'hôtel est basé sur deux (2) adultes partageant une chambre double pendant 5 nuits dans la ville choisie par le gagnant parmi les options proposées ; Le séjour doit inclure la nuit du samedi ; L'hôtel sera choisi par l'organisateur à sa seule discrétion.
- bb. Le gagnant du cadeau sera seul responsable des frais additionnels occasionnés à l'hôtel pendant le séjour, y compris, mais sans s'y limiter, les repas, les boissons, les nuits et services supplémentaires et les taxes qui leur sont associées.
- cc. Une carte bancaire valide sera requise pour que le gagnant puisse s'enregistrer à l'hôtel et pour garantir les faux frais, comme les appels téléphoniques ou le room service.
- dd. L'organisateur prendra en charge le coût d'une chambre standard et les taxes associées.
- ee. Les gagnants des cadeaux doivent se conformer aux recommandations gouvernementales et aux règles et restrictions liées au COVID-19 au moment du voyage. L'organisation et les frais additionnels occasionnés pour les éventuels tests COVID-19, hébergement de quarantaine ou toute autre condition requise seront à la charge du gagnant et de son invité.

- ff. Le cadeau sera annulé si :
  - i. Le gagnant n'a pas obtenu tous les documents de voyage requis avant la date spécifiée par l'organisateur ;
  - ii. Le gagnant fait face à des complications par rapport au service d'immigration qui l'empêchent d'entrer, de quitter ou de voyager à la destination pendant la période pré-réservée ; ou
  - iii. Le gagnant a d'autres motifs d'ordre médical ou légal qui l'empêchent d'accepter le cadeau et d'y participer.
- gg. L'argent à dépenser sera transféré sur le compte du gagnant par virement bancaire. Le gagnant doit disposer d'un compte bancaire valide dans le pays correspondant à sa participation.
- hh. Il relève de la responsabilité du gagnant de fournir des informations personnelles correctes au moment de sa participation et/ou de confirmer l'acceptation du cadeau pour que le cadeau soit livré. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable de la non-livraison du cadeau si le gagnant a fourni des coordonnées erronées qui pourraient affecter l'acceptation du cadeau ou sa livraison.
- ii. Il est de la responsabilité du gagnant et de son invité de vérifier tous les avertissements émis par les autorités gouvernementales et de décider d'accepter le risque de voyage jusqu'à la destination. L'organisateur ne sera pas responsable de toute perte ou dommage subi par le gagnant ou son invité résultant d'un non-respect des avertissements de voyage émis par un gouvernement. Le gagnant et son invité ont la responsabilité de respecter et recueillir toutes les informations concernant les vaccins recommandés, d'obtenir le(s) vaccin(s) et de se conformer aux réglementations sanitaires requises par le pays de destination du cadeau.
- jj. Tous les éléments du cadeau doivent être considérés comme des parties du même voyage.
- kk. Le gagnant doit informer l'organisateur de tout besoin de fauteuil roulant ou d'autres besoins en termes d'accessibilité.

**15. Sélection des gagnants lors de la période promotionnelle principale :** Le participant qui réussit le défi le plus rapidement au cours de chaque sous-période promotionnelle sera désigné gagnant (« gagnant de sous-période »). Tout lot n'ayant pas été remporté lors d'une sous-période sera remis en jeu avec les lots de la sous-période suivante.

**16. Sélection du gagnant lors de la période promotionnelle étendue :** Le participant qui réussit le défi le plus rapidement au cours de la période promotionnelle étendue sera désigné gagnant final de la période promotionnelle étendue correspondante (« gagnant final »).

17. Dans l'éventualité où deux participants ou plus seraient ex æquo après avoir enregistré des temps identiques, ces derniers seront contactés pour répondre à la question suivante : Comment célébrerais-tu après avoir marqué un but ?

18. Les participations reçues et correspondant à la clause 17 ci-dessus seront jugées par une partie tierce indépendante en fonction de :

- a. L'originalité (note sur 10) ;
- b. La créativité (note sur 10) ; et
- c. L'humour (note sur 10).

**19. Notification des gagnants :**

- a. **Période promotionnelle principale** : Le gagnant de chaque sous-période (désigné selon le temps réalisé pour réussir le défi ou la réponse à la question de la clause 17) sera contacté par e-mail à l'adresse enregistrée dans son compte Poptopia dans un délai de 28 jours après avoir réussi le défi sur le site de Pringles ou après avoir répondu à la question de la clause 17. Il lui sera demandé de présenter une pièce d'identité et une preuve d'éligibilité. Si le gagnant d'une sous-période ne répond pas à l'e-mail initial dans un délai de 14 jours ou est disqualifié pour non-respect des présentes conditions générales, l'organisateur se réserve le droit de remettre le cadeau au participant ayant réalisé le meilleur temps suivant lors de la sous-période concernée.
  - b. **Période promotionnelle étendue** : Le gagnant provisoire final (désigné selon le temps réalisé pour réussir le défi pendant la période promotionnelle étendue ou selon sa réponse à la question de la clause 17) sera contacté par e-mail à l'adresse enregistrée dans son compte Poptopia dans un délai de 28 jours suivant la fin de la période promotionnelle étendue. Il pourra lui être demandé de présenter une pièce d'identité et une preuve d'éligibilité. Si le gagnant provisoire final ne répond pas à l'e-mail initial dans un délai de 14 jours ou est disqualifié pour non-respect des présentes conditions générales, l'organisateur se réserve le droit de remettre le cadeau au participant ayant réalisé le meilleur temps suivant lors de la période promotionnelle étendue.
20. À l'issue de la période promotionnelle étendue, dans l'éventualité où des cadeaux seraient refusés, non remis, non réclamés ou retournés à l'expéditeur pendant toute période promotionnelle, ou si un gagnant est disqualifié pour toute violation des présentes conditions générales, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer ces cadeaux au participant suivant ayant réussi le défi le plus rapidement pendant la sous-période promotionnelle ou période promotionnelle étendue au cours de laquelle le cadeau avait été décerné. Cela dépendant entièrement des cadeaux gagnés durant la période de l'offre promotionnelle, le nombre de cadeaux disponibles dans ce cas ne pourra être connu à l'avance. Les éventuels gagnants par ce biais seront informés par e-mail dans un délai de 28 jours ouvrables à compter de la fin de la période de l'offre promotionnelle étendue.
21. **Acceptation et livraison des cadeaux** : Il pourra être demandé aux gagnants provisoires finaux ou d'une sous-période (« gagnants provisoires ») de présenter des preuves d'identité et d'éligibilité. Une fois que le gagnant provisoire a présenté des preuves d'identité et d'éligibilité si demandées, il doit s'attendre à recevoir un e-mail lui confirmant qu'il a gagné et lui communiquant des informations sur le cadeau. Veuillez compter jusqu'à 10 jours pour recevoir la notification visant à organiser la remise du cadeau à l'adresse e-mail associée à votre compte Kellogg's, même si l'organisateur s'efforcera de l'envoyer dans un délai de 28 jours.
22. Dans le cas peu probable où un e-mail contenant les détails du cadeau n'arriverait pas dans les 10 jours suivant la confirmation de la récompense, les gagnants auront 28 jours supplémentaires pour informer l'organisateur en se rendant sur la page Nous contacter du site Pringles.com. Si un gagnant n'informe pas l'organisateur dans ce délai,



l'organisateur se réserve le droit de ne pas remettre à nouveau le cadeau ou de limiter sa valeur à sa seule discrétion.

23. **Modération** : L'organisateur refusera les participations dans le cadre de la clause 17 qui, selon son avis raisonnable :
- a. seraient, de par leur contenu, de nature injurieuse ou pourraient nuire au nom, à la réputation ou à l'image de marque de l'organisateur ;
  - b. contiendraient de fausses déclarations, des propos à caractère diffamatoire ou insultant, notamment, mais sans s'y limiter, à l'égard de l'organisateur (et de ses partenaires) ; ou enfin qui seraient de nature à promouvoir toute idéologie politique.
24. Il relève de la responsabilité du gagnant de fournir des informations personnelles correctes via son compte Poptopia afin de recevoir le cadeau. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable de la non-livraison du cadeau si le gagnant a fourni des coordonnées erronées. L'adresse e-mail ou l'adresse postale d'un gagnant ne peuvent être modifiées après sa participation.
25. Les gagnants n'auront aucuns frais à prendre en charge pour demander leur cadeau ou un avantage équivalent. Le consommateur peut avoir à prendre en charge certains frais pour participer à l'offre. Les gagnants n'auront aucuns frais à prendre en charge pour l'organisation et la livraison de leur cadeau qui sont gérés par l'organisateur.
26. L'organisateur peut demander aux gagnants de prendre part à des communications publicitaires liées à l'offre promotionnelle qui pourront inclure le nom du gagnant, sa voix, sa ville ou région de résidence, des photos, vidéos ou films, et/ou autres types de visuels à des fins publicitaires et/ou commerciales et/ou à toute autre fin dans les médias et supports de tout type maintenant ou à partir de maintenant sans aucune contrepartie (financière ou autre). La participation est à la discrétion du gagnant et son accord ne constitue pas une condition à l'obtention de son cadeau.
27. L'organisateur entend gérer des offres promotionnelles équitables et sûres, et empêcher les abus et tricheries. Si vous participez d'une manière ne se conformant pas aux présentes conditions générales, vos participations (et celles des pseudonymes qui vous sont associés) seront disqualifiées, et toutes les récompenses obtenues par ce biais seront annulées et récupérables, et l'organisateur se réserve le droit de vous interdire de participer à de futures offres promotionnelles pendant une période d'au moins six mois. Pour cette raison, l'organisateur se réserve à tout moment le droit de :
- a. Vérifier l'éligibilité des participants et/ou gagnants provisoires en demandant les informations que nous considérons raisonnablement nécessaires à cette fin. La participation ou le cadeau peuvent être retenus à moins que et jusqu'à ce que la conclusion de la vérification ait été satisfaisante.
  - b. Disqualifier les participations qui n'ont pas été effectuées directement par la personne qui participe à l'offre promotionnelle.
  - c. Disqualifier les participations qui ont eu recours à des services d'e-mail anonymes comme GuerillaMail, Dispostable ou Mailinator entre autres.

- d. Disqualifier les participations groupées effectuées par des personnes, des établissements commerciaux, des groupes de consommateurs ou des tiers au moyen de macros ou d'autres moyens automatisés.
  - e. Disqualifier les participations qui excèdent le nombre maximum autorisé, ou qui ont recours à des techniques comme le « script », la « force brute », qui masquent l'identité via la manipulation des adresses IP, ou en utilisant des pseudonymes ou des identités autres que la sienne ou tout autre moyen.
  - f. Disqualifier les participations qui, d'une quelconque autre manière, ne respectent pas l'ensemble des présentes conditions générales.
28. Les participants doivent fournir leurs informations personnelles sous leur nom d'état civil. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier les participants qui utiliseraient plusieurs noms ou plusieurs adresses e-mail et peuvent exiger qu'ils renvoient les éventuels cadeaux gagnés.
29. Les cadeaux ne peuvent être cédés ou échangés et ne peuvent pas être échangés contre valeur monétaire ou toute forme de compensation. Si pour toute raison, les cadeaux indiqués ne sont plus disponibles, l'organisateur se réserve le droit à sa seule discrétion de les remplacer par un autre cadeau de valeur égale ou supérieure.
30. Il relève de la responsabilité du gagnant de s'acquitter des éventuelles taxes applicables pour obtenir son cadeau.
- 31. Pour la Belgique : POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE :**  
Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation de l'offre promotionnelle et à l'attribution des lots aux gagnants. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et au Règlement 2016/679 (depuis le 25 mai 2018) et sous réserve des conditions prévues par ladite réglementation pour l'exercice de ces droits, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations le concernant. Il pourra exercer ses droits, ou s'opposer au traitement de ses données personnelles par e-mail.
- 32. Dépôt et consultation des présentes conditions générales pour les personnes résidant en Belgique :** Les présentes conditions générales ont été déposées auprès de Enactis Gerechtsdeurwaarders Oost-Vlaanderen, Margaretha Van Parmastraat 15, 9700 Oldenaarde. Tous les participants peuvent consulter l'intégralité de ces conditions générales sur le site Pringles.com.
33. L'organisateur informera les participants de tout changement par le biais de ce site web.
34. Si l'offre promotionnelle ne peut être tenue dans les conditions prévues en raison de, mais sans s'y limiter, falsification, intervention non autorisée, fraude, malhonnêteté, défaillance technique, ou toute autre cause échappant au contrôle de l'organisateur qui viendrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de cette offre promotionnelle, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qui interférerait avec le processus de participation ou ne respecterait pas les présentes conditions générales, ou d'invalider les participations concernées et/ou d'annuler, de modifier ou de suspendre l'offre promotionnelle.

35. L'organisateur décline toute responsabilité pour les participations qui sont perdues, corrompues, tardives, endommagées, mal acheminées ou incomplètes, ou qui ne peuvent être exécutées pour toute raison technique, de livraison, ou toute autre raison. La preuve d'envoi ne pourra être acceptée comme preuve de réception. L'organisateur ne garantit pas l'accès continu ou sécurisé au site de l'offre promotionnelle.
36. L'organisateur ainsi que toutes agences et sociétés associées ne seront tenus responsables d'aucune perte (y compris, sans s'y limiter, des pertes directes, indirectes ou consécutives, ou des manques à gagner), aucune dépense ou aucun dommage subis (qu'ils résultent ou non de la négligence de toute personne) en lien avec cette offre promotionnelle ou l'acceptation ou l'utilisation d'un cadeau, sauf pour toute responsabilité ne pouvant être exclue par la loi. Rien n'exclura la responsabilité de l'organisateur en cas de décès ou de blessure résultant de sa négligence.
37. L'organisateur ne sera pas tenu responsable de tout manquement à ses obligations ou de tout retard dans l'exécution de ses obligations en raison de circonstances échappant à son contrôle raisonnable comme (mais sans s'y limiter) des cas de force majeure, une épidémie ou une pandémie mondiale ou régionale, des conditions météorologiques défavorables, un incendie, une grève, une guerre, une activité terroriste, des hostilités, des troubles politiques, des émeutes, des troubles civils, la peste ou d'autres catastrophes naturelles, ou tout autre cas de force majeure.
38. Pour toute question concernant cette offre promotionnelle, merci de contacter notre Service Conseil Consommateurs :
- a) Belgique - Flamand : <https://www.pringles.com/be/nl/contact-us.html>
  - b) Belgique – Français : <https://www.pringles.com/be/fr/contact-us.html>
  - c) Pays-Bas : <https://www.pringles.com/nl/contact-us.html>
  - d) Luxembourg : <https://www.pringles.com/be/fr/contact-us.html>
39. Nous nous engageons à protéger votre vie privée. Kellogg Europe Trading Limited (Kellogg) et l'agence responsable du cadeau traiteront uniquement vos données aux fins suivantes : (1) Pour gérer cette offre promotionnelle conformément aux conditions générales, et (2) pour vous contacter au sujet d'offres futures et à des fins de marketing. Nous ne vendrons jamais vos données à des tiers, mais il est possible que nous combinions vos données à celles d'autres sources afin de créer des profils anonymisés/pseudonymisés à des fins de publicité ciblée. Vos données seront traitées et conservées sur des serveurs situés aux États-Unis. Kellogg veille à ce que tous les responsables de traitement auxquels nous avons fait appel soient tenus de respecter les règles de protection des données conformément aux Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne. Nous conserverons vos données tant que votre accord restera valable et que vous souhaiterez recevoir des communications marketing. Vous disposez d'un droit d'accès et de suppression concernant vos données, et avez le droit de retirer votre accord. Vous pouvez aussi contacter une autorité de contrôle de protection des données. Pour toute question supplémentaire concernant le traitement de vos données, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité. Vous pouvez également nous contacter à l'adresse [DataPrivacyOfficer@kellogg.com](mailto:DataPrivacyOfficer@kellogg.com). Toute information collectée qui concerne les participants à cette offre promotionnelle sera traitée de

façon confidentielle, conformément à la Politique de confidentialité de l'organisateur, disponible sur :

- a. Belgique - Flamand : [www.pringles.com/be/nl/privacy-policy.html](http://www.pringles.com/be/nl/privacy-policy.html)
- b. Belgique – Français : [www.pringles.com/be/fr/privacy-policy.html](http://www.pringles.com/be/fr/privacy-policy.html)
- c. Pays-Bas : [www.pringles.com/nl/privacy-policy.html](http://www.pringles.com/nl/privacy-policy.html)
- d. Luxembourg : [www.pringles.com/be/fr/privacy-policy.html](http://www.pringles.com/be/fr/privacy-policy.html)

40. Si la loi ou des codes d'auto-réglementation régissant le déroulement de l'offre promotionnelle l'exigent, l'organisateur peut être dans l'obligation de partager certaines données personnelles des gagnants avec les autorités, dans la limite exigée par la loi uniquement. Ces informations peuvent inclure le prénom, nom de famille, région de résidence des gagnants ou toute autre donnée personnelle que l'organisateur est tenu de partager.
41. Si certaines dispositions des présentes conditions générales sont jugées légalement invalides, illégales ou inapplicables, les autres dispositions ne seront pas affectées et resteront applicables et pleinement en vigueur.
42. En participant, vous acceptez de vous conformer aux présentes conditions générales.
43. En cas de divergence entre ces conditions générales et celles figurant sur les supports promotionnels, ces conditions générales prévaudront.
44. Les présentes conditions générales sont régies par le droit du pays concerné, et tous les participants sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux du pays concerné.

**ORGANISATEUR** : Kellogg Europe Trading Limited, 3 Dublin Airport Central (DAC), Dublin Airport, Dublin (numéro de société 0387390). NE PAS ENVOYER DE PARTICIPATION À CETTE ADRESSE.